

Ce sujet revient régulièrement sur le devant de la scène des journaux plutôt d'un côté de l'hémicycle. Cela me rappelle l'anecdote que l'on me racontait il y a un certain temps (voir **Fernand REYNAUD** pour le fut du canon-1963) d'un employé en arrêt de maladie pour une opération. Son patron vient le voir à l'hôpital et patatras, c'était son frère qui était dans le lit. Que cela soit vrai ou un exemple inventé, l'objectif est toujours de jeter l'opprobre sur toute une population qui ferait du "free riding" comme disent les économistes, ce que l'on peut traduire par de la "resquille" en bon français (la traduction officielle étant "passager clandestin").

Bien entendu il s'agit d'émouvoir ceux qui participent honnêtement et contribuent au financement du système, ceux qui paient leur billet de train.

**Remarque 1 :** La contrepartie d'un État qui finance la solidarité sociale à un niveau élevé comme la France consiste à en éviter au maximum les fraudes... qui sont parfois considérées comme un sport national (assurances, impôts).

**Remarque 2 :** Il est difficile d'évaluer les fraudes... par définition, puisqu'on n'a pas de données statistiques directes. Elles ne sont pas, par définition, déclarées. Il faut donc mettre en place des systèmes de contrôle, donc embaucher du personnel et lui donner des moyens, juridiques d'abord, puis informatique, puis de déplacement, etc... Voir par exemple les contrôles d'arrêts de travail "de convenance". Croiser deux statistiques est une première approche, ce n'est pas une démonstration complète et fiable. Il faudrait entrer dans le détail, faire du terrain, enquêter, etc. On peut également changer de système : exemple les assurances motos qui avaient atteint un prix exorbitant du fait de la fraude au vol qui aurait concerné une moto sur deux. Réponse : création de la mutuelle des motards sur d'autres critères et modalités de fonctionnement (en plus du déménagement en une nuit de la Corse).

On rencontre ici, du moins pour les économistes, un difficile problème de compromis entre la dépense et le contrôle de la dépense. Il s'agit d'un coût de transaction qui peut devenir prohibitif. L'application de la loi est coûteuse. Certains économistes estiment que souvent il vaut mieux ne pas faire de loi quand on n'a pas les moyens de la faire respecter (*enforcement*-applicabilité).

Ceci nous amène à la deuxième question : y a-t-il trop de monde dans l'ARS du grand-est ? Débat classique sur les services publics. Voir la politique de SARKOZY en la matière. A priori cela ne veut rien dire en soi. Avons-nous trop d'enseignants, trop de policiers, trop d'éboueurs, trop de jardiniers de la ville, trop de militaires, etc... La vraie question est que font-ils, avons-nous vraiment besoin de tous ces services et là la réponse n'est que politique : cela répond à un besoin des populations géré par le ministère de la santé, a-t-on un budget pour le réaliser et l'arbitrage vis-à-vis des autres besoins a-t-il été bien fait ?

La seconde question est : ces personnes sont-elles "efficaces" ? et cela dépend du contrôle des organisations publiques : voir par exemple le **rapport de la cour des comptes** sur la mise en œuvre du budget de la santé et de la sécurité sociale. 58 p de synthèse et de recommandations pour celui d'octobre 2019 (458 p. pour le rapport complet :-[). Dans ce rapport on traite "d'irrégularités sinon de fraudes dans le transport sanitaire" p. 23, p. 280, de "fraude au prélèvement social" p. 117, les "fraudes aux arrêts de maladie" p. 139, les "fraudes aux indemnités journalières" p. 161, "Une dématérialisation complète de l'ensemble des données entrant dans la facturation des transports de malades à l'assurance maladie, ....

Une fois déployée, elle permettrait à l'assurance maladie, en lien avec les ARS, de mettre en œuvre des contrôles de facturation plus étendus et efficaces". p. 281. Tiens tiens l'ARS aurait-elle un rôle à jouer dans cette chasse aux fraudeurs ? Mais les auditeurs doivent être nuls : il n'ont pas vu tous ces maghrébins qui utilisent des fausses cartes de sécu ! Il reste du boulot à faire... **après avoir supprimé le personnel pour le faire** !:-P (sourire moqueur)

Je ne peux pas m'empêcher de faire une anecdote à partir de ce que disait mon ancien patron, **Philippe LACOMBE**, qui comme le professeur **Jean CASTEL**, trouvait que l'administration "devait être au service des enseignants et non pas l'inverse". Point de vue que j'ai toujours partagé.

Avec le temps, la croissance des effectifs des étudiants, ses enseignants... et de l'administration ont augmenté la charge administrative des enseignants. On a pu penser à une inversion du sens du service. L'École n'était plus dirigée par les quatre principaux "mandarins" 'Aie ! Ce contre quoi les enseignants se sont souvent rebellés : moins de temps pour les étudiants et la pédagogie, moins de temps pour la recherche... et sa famille.

Un jeune enseignant dans un conseil nous a montré son emploi du temps de ministre ! En fait l'école ne fait plus la même chose : 2/3 des étudiants partent à l'étranger au moins un semestre, on a mis en place des licences pro, des masters, certains co-habilités, une école doctorale, des UMR, de la formation continue, des MOOC, etc... Est-ce utile ou pas : débat syndical et politique ! Le monde change. D'où la demande de mise en cohérence des modalités d'évaluation avec les charges demandées. Mais je radote en bon retraité.

**Vous l'avez compris : le Covid19 va nous obliger à rebattre les cartes et à remettre ces sujets dans l'actualité.**

Confinement votre.